

Fédération des sociétés d'histoire
et d'archéologie de l'Aisne

Mémoires – tome XXXVII (1992)
article de Xavier de MASSARY

**LA TERRE, LES SEIGNEURS
ET LE CHÂTEAU DE MONT-SAINT-PÈRE
AU XVIII^e SIÈCLE**

LA TERRE, LES SEIGNEURS ET LE CHÂTEAU DE MONT-SAINT-PÈRE AU XVIII^e SIÈCLE

Mont-Saint-Père est un charmant village de la vallée de la Marne entouré de vignobles, que rien ne distingue de prime abord de ses voisins si ce n'est la singularité de son site (une partie du village est perchée sur une sorte d'éperon rocheux) et le fait d'avoir donné le jour en 1844 au peintre Léon Lhermitte.

Mont-Saint-Père connut cependant des heures brillantes au XVIII^e: siècle, époque où il fut le centre d'un très important domaine. Le village eut alors pour seigneurs une succession de grands financiers du royaume, dont il est passionnant d'étudier la carrière et la vie, pour ce qu'elles révèlent tant du fonctionnement de la machine étatique d'Ancien Régime que des évolutions sociales qui propulsent ces nouveaux riches au premier plan.

De 1729 à 1789, en l'espace de soixante ans, la terre de Mont-Saint-Père fut entre les mains de quatre personnages qui à des titres divers représentent à côté de la robe et de l'épée cette dernière catégorie de la noblesse alors en pleine ascension, la finance. Ces quatre personnages sont :

- Joseph Pâris-Duverney, munitionnaire, seigneur de Mont-Saint-Père de 1729 à 1751,
- Louis Marquet, receveur général des finances, seigneur de 1751 à 1779,
- Jean Maurice Faventines de Fontenille, fermier général, seigneur de 1779 à 1784,
- Claude Baudard de Saint-James, trésorier général de la marine, seigneur de 1784 à 1787.

Après avoir évoqué à travers ces quatre destins le monde de la finance d'Ancien Régime et ses liens avec la monarchie, nous nous attacherons à voir comment fut constitué et géré l'important domaine agricole dont Mont-Saint-Père était le centre. Pour ce type d'hommes qui tirait sa fortune et l'essentiel de ses revenus d'opérations financières et commerciales, quel intérêt représentait la possession de terres et de droits seigneuriaux, sinon dans l'ordre du prestige, de la reconnaissance sociale ou plus simplement de l'agrément, comme lieu de villégiature et terrain de chasse ? Une fois dressé le portrait des propriétaires successifs, et parcouru le domaine, nous terminerons par le château de Mont-Saint-Père, dont il ne reste pratiquement rien, mais dont les descriptions de mobilier retrouvées dans les archives vont nous permettre de dresser le décor fastueux ¹.

¹ Les archives du domaine ont sans doute disparu lors de la destruction du château et cette étude n'a pu être menée que grâce aux archives notariales, particulièrement le minutier central des notaires de Paris, conservé aux Archives nationales : un grand nombre de possesseurs de seigneuries dans la région de Château-Thierry résidaient habituellement à Paris et y passaient leurs contrats.

PORTRAIT DES PROPRIÉTAIRES

*Joseph Pâris-Duverney*²

Le 12 mai 1729, par-devant Silvestre, notaire au Châtelet, la terre de Mont-Saint-Père est vendue à Joseph Pâris-Duverney³. Celui-ci est né en 1684 et se trouve donc âgé de quarante-cinq ans au moment de son acquisition. C'est un personnage tout à fait hors du commun, une sorte de « self-made-man ». Il est le troisième d'une famille de quatre frères qui connurent une ascension sociale collective, faisant bien souvent équipe dans leurs opérations financières et commerciales. Saint-Simon dans ses Mémoires nous raconte leurs origines.

*« Ils étaient fils d'un hôtelier qui tenait un cabaret au pied des Alpes, dont l'enseigne était à la Montagne. Une aventure singulière les fit connaître. Bouchu intendant de Grenoble était aussi intendant de l'armée d'Italie lorsque, après la capture du maréchal de Villeroy à Crémone, le duc de Vendôme lui succéda dans le commandement de l'armée. Bouchu, quoique âgé et fort goutteux, mais qui avait été beau et bien fait, n'avait pas perdu le goût de la galanterie. Il se trouva que le principal commis des munitionnaires chargé de faire tout passer à l'armée, était galant aussi, et qu'il eut la hardiesse de s'adresser à celle que M. l'intendant aimait, et qu'il lui coupa l'herbe sous le pied, parce qu'il était plus jeune et plus aimable. Bouchu, outré contre lui, résolut de s'en venger, et pour cela retarda tant et si bien le transport de toutes choses que le duc de Vendôme ne trouva rien en arrivant à l'armée, ou plutôt dès qu'il la voulut mouvoir. Le commis, qui se vit perdu et qui ne douta point de la cause, couru le long des Alpes chercher quelque moyen de faire passer ce qu'il pourrait en attendant le reste. Heureusement pour lui et pour l'armée il passa à ce cabaret esseulé de la Montagne, et s'informa là comme il faisait partout. Le maître hôtelier lui parut avoir de l'esprit et lui fit espérer qu'au retour de ses fils qui étaient aux champs, ils pourraient lui trouver quelque passage. Vers la fin du jour ils revinrent à la maison. Conseil tenu le commis leur trouva de l'intelligence et des ressources, tellement qu'il se livra à eux, et eux se chargèrent du transport qu'il désirait. Ce fut le premier commencement de la fortune de ces frères Pâris. Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi, et par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancèrent promptement, leur donnèrent confiance, et leur valurent de gros profits : enfin ils devinrent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, et l'y trouvèrent »*⁴. C'est comme munitionnaires, c'est-à-dire fournisseurs des armées en campagne que les frères Pâris commencèrent leur fortune, pendant les guerres de la Ligue d'Augsbourg.

² Nous manquons d'étude sur le sujet. Émile Deraine dans ses « Notes d'histoire sur Château Thierry », Paris, Picard, 1909, consacra un chapitre à « J. Pâris-Duverney seigneur de Mont-Saint-Père », mais il n'aborde le personnage qu'à travers les Mémoires ou les correspondances publiées des contemporains, sans utiliser les sources d'archives.

³ Le vendeur était François Jacques, simplement qualifié de chevalier. La terre de Mont-Saint-Père lui venait de son père Philippe Jacques, greffier en chef du Parlement de Paris. Ce dernier l'avait achetée en 1670 à Henri d'Argouges.

⁴ Saint-Simon, Mémoires, Hachette 1858, t.17, p. 417-419.

Les munitionnaires étaient de ces intermédiaires dont ne pouvait se passer la monarchie, alors que les services d'intendance n'existaient pas encore dans les armées. Prenant de gros risques pour approvisionner en vivres et en fourrages les armées en campagne, les munitionnaires tiraient de substantiels bénéfices de leurs opérations, fortune rapide qui leur donnait souvent mauvaise réputation.

Dans les dernières années de la Régence les quatre frères Pâris jouèrent un rôle de premier plan comme liquidateurs du système de Law. On sait que ce dernier tenta avec l'appui du Régent de créer une banque centrale et mit en circulation du papier-monnaie afin de faciliter les échanges, Mais sans doute trop en avance sur leur temps, ces nouveaux instruments furent mal maîtrisés, et le papier émis se dévalua rapidement, acculant Law à la banqueroute. En 1721 Pâris-Duverney est nommé à la tête de la commission chargée d'indemniser « tous les détenteurs d'effets provenant du Système »⁵. On lui reprocha d'avoir à ce poste, déterminé les catégories de porteurs totalement ou partiellement remboursés. Il eut alors en tout cas une influence considérable, qui se prolongea les années suivantes, lorsqu'il eut en mains, sous le ministère du duc de Bourbon (1723-1726) la politique fiscale et monétaire du royaume, bien que portant le simple titre de « secrétaire des commandements du duc de Bourbon ».

En 1720 était venue la première consécration de sa réussite avec l'acquisition d'une charge de secrétaire du roi ⁶. Mais Pâris-Duverney connut une période de disgrâce à la suite d'initiatives malheureuses où mal perçues du public. La première fut de pratiquer la déflation afin d'accroître la valeur intrinsèque de la monnaie et son titre en métal précieux. Ce fut un échec et la tentative de taxation des prix et des salaires ne fit que rendre la mesure plus impopulaire ; il fallut ramener la monnaie à son ancienne valeur. Autre mesure qui échoua : l'instauration d'un impôt du cinquantième de tous les revenus, fonciers ou commerciaux ; l'hostilité des privilégiés fit capoter cette réforme comme toutes celles qui au XVIII^e siècle visèrent à renflouer le Trésor royal. La dernière tentative malheureuse de Pâris-Duverney, sans doute celle qui le rendit le plus impopulaire, fut de vouloir réformer le commerce des grains en créant un bureau de renseignements pour tenir un compte exact des fluctuations des cours et prévoir les perspectives de récoltes. Mais qui touchait au problème du grain dans la France du XVIII^e siècle touchait à la base de l'alimentation du peuple et immanquablement la rumeur naissait qu'il voulait spéculer sur les grains et affamer les populations ⁷. Pâris-Duverney avait décidément accumulé sur sa tête trop de haine. Lorsque le duc de Bourbon dut abandonner en 1726 la conduite du ministère, il fut entraîné dans sa chute et bien vite conduit à la Bastille. Il n'y resta sans doute guère plus de quelques mois, mais fut exilé par lettre de cachet à cinquante lieues de Paris, mesure adoucie par la suite. Il connut néanmoins une traversée du désert qui dura près de vingt ans. C'est pendant cette retraite forcée qu'il acquit la terre de Mont-Saint-Père, cherchant peut-être à oublier son pouvoir évanoui en administrant son domaine et en

⁵ Lavis, Histoire de France, tome VIII-2, pp. 43 sq.

⁶ D'après Marion, *Dictionnaire des institutions de France*. Paris, 1923, le secrétaire du Roi était « un officier établi pour signer les lettres qui s'expédient dans les grandes et petites Chancellerie; mais en réalité, et surtout au XVIII^e siècle, titre sans fonction mais abondamment pourvu de privilèges et pour cela très recherché ».

⁷ Plus tard Louis XVI lui-même sera éclaboussé par ce qu'on nommera « le pacte de famine ».

faisant des travaux à son château. « Une terre en Champagne fut le port où il laissa ce grand orage »⁸.

Il semble néanmoins être assez vite revenu en compagnie de ses frères à son activité première de munitionnaire. La monarchie en guerre ne pouvait se passer de ses services, Mais son retour en grâce auprès du roi et de la cour fut la conséquence directe de l'accession de Jeanne Poisson à la place enviée de maîtresse en titre du roi en 1745, après la mort de la duchesse de Châteauroux. En effet François Poisson, le père de celle qui venait de recevoir le titre de marquise de Pompadour, avait été un employé de Pâris-Duverney en tant que commissaire aux vivres. Mais la rumeur publique lui prêtait d'autres pères, dont Pâris de Montmartel, l'un des propres frères de Pâris-Duverney ou encore le fermier général Le Normant de Tournehem. Certains historiens ont voulu faire de la marquise une créature des financiers, qui l'auraient placée auprès du roi afin de favoriser leurs intérêts. C'est sans doute fort exagéré, mais Paris-Duverney était en tout cas redevenu un homme incontournable, par qui passaient toutes les fournitures aux armées, en cette période de guerre de succession d'Autriche. Ne vit-on pas le renvoi du contrôleur général Orry, pour avoir refusé un marché de fournitures en faveur des frères Pâris ? Mais à cette époque de sa vie (il a alors plus de soixante ans), Pâris-Duverney semble s'être cantonné dans ce rôle de « général des farines » et avoir abandonné toute ambition politique.

Il allait consacrer les vingt dernières années de son existence à la réalisation d'une œuvre qui lui tenait à cœur, dans laquelle cet homme de pouvoir qui était toujours malgré tout resté un homme de l'ombre chercha un titre pour accéder à la postérité : cette œuvre fut la construction de l'École militaire, établissement destiné à accueillir « un collège académique pour cinq cents gentilshommes pauvres ». Par le biais des problèmes d'intendance, il s'était depuis longtemps intéressé à l'organisation de l'armée. Lors de son passage dans le ministère du duc de Bourbon il avait donné une forme durable au système de la milice, qui n'avait existé qu'épisodiquement durant les guerres de Louis XIV. Pour la mise en route de l'École militaire, il reçut l'aide précieuse de la marquise de Pompadour. Le roi signa l'édit de création en 1750 et la construction commença dès l'année suivante sous la direction de l'architecte Jacques-Ange Gabriel. Mais c'est Pâris-Duverney lui-même, nommé par le roi intendant de la nouvelle école qui fut le véritable auteur du programme. Il montra dans la répartition des services en différents bâtiments un souci d'hygiène et de confort assez nouveaux en matière d'architecture militaire. Malgré ses avances de fonds pour le financement de la construction, l'établissement d'une loterie, ou même les sommes prises par la marquise de Pompadour sur sa cassette personnelle, les travaux connurent de nombreux arrêts par manque d'argent. La première pierre de la chapelle ne fut posée qu'en 1769, en présence du roi. Paris-Duverney, âgé de 85 ans, avait tenu à se faire porter sur place pour assister à la cérémonie. Lorsqu'il mourut l'année suivante, il fut inhumé dans la chapelle et considéré par l'histoire comme le « fondateur, premier intendant et animateur de l'École »⁹.

⁸ Mémoire justificatif publié par les frères Pâris sans doute vers 1730, écrit sous le nom de : Luchet, « Histoire de MM. Pâris ».

⁹ Robert Laulan, *L'école militaire de Paris*, Pris. Picard, 1950.

Louis Marquet

À la fin de sa vie, Pâris-Duverney n'était plus seigneur de Mont-Saint-Père. Il avait revendu le domaine dès 1751 à Louis Marquet, l'époux de sa fille naturelle Louise-Michèle. Du fait de leur grande fortune, les frères Pâris pouvaient prétendre pour leurs enfants à des alliances avec la noblesse de cour. En 1734 le second des frères, Claude Pâris dit « de la Montagne » du nom de l'auberge tenu par leur père dans les Alpes à l'enseigne de la Montagne, parvint à marier sa fille Anne-Justine à un Choiseul. L'accord familial passé devant notaire à cette occasion vaut d'être rapporté :

*« Il s'est présenté plusieurs partis avantageux pour l'établissement par mariage de ladite demoiselle de La Montagne, et en dernier lieu M. Maximilien Jean de Choiseul, colonel d'un régiment de son nom et de monsieur le marquis de Meuse, dont l'alliance s'est trouvée la plus honorable et sortable (sic), et pour cette raison a été agréée (...) Mais ledit seigneur de La Montagne se trouvant chargé d'une nombreuse famille, ne pouvait de son propre bien donner à ladite demoiselle sa fille une dot assez considérable pour parvenir à l'alliance dudit seigneur de Choiseul...»*¹⁰

Aussi les deux oncles Pâris-Duverney et Pâris de Montmartel apportèrent-ils le premier 120 000 livres et le second 100 000 à la jeune fille : c'était là l'objet de l'acte notarié, qui faisait assurément de la demoiselle l'un des plus beaux partis de la capitale et faisait oublier le grand-père cabaretier.

Pâris-Duverney, quant à lui, ne s'était jamais marié, mais il avait eu néanmoins une fille d'une demoiselle Louise-Éléonore Jacquin, avec qui il semble avoir vécu maritalement, puisqu'elle avait son appartement à côté du sien au château de Mont-Saint-Père. La fille de la demoiselle Jacquin fut tout d'abord déclarée sous le nom de Louise-Michèle Dherbigny, et il se peut que Pâris-Duverney n'ait été en fait que le père adoptif de la fille de sa maîtresse. Quoiqu'il en soit sa naissance se trouvait entachée d'obscurité et lui interdisait sans doute, à la différence de ses cousines, d'épouser un membre de la haute noblesse.

Le mari qu'on lui trouva appartenait au même milieu que Pâris-Duverney : le père du futur était lui aussi munitionnaire, mais il était issu d'une famille de petite noblesse huguenote des environs de Bordeaux. Des quatorze enfants de Maurice Marquet, le munitionnaire et bourgeois de Bordeaux, sept survécurent : trois filles qui épousèrent des officiers, et quatre fils. Jacques Marquet de Bourgade reprit les affaires de son père et fut administrateur général des subsistances militaires ; Pierre Marquet de Peyre devint fermier général : enfin Jean et Louis Marquet furent tous deux receveurs généraux des finances, le premier à Grenoble puis à Rouen, le second à Lyon en 1750, puis à Bordeaux en 1735¹¹. C'est ce dernier qui épousa Louise-Michèle Paris-Duverney en 1744. Il n'a pas encore à cette époque sa charge de receveur général des finances mais les noms des témoins qui signent le contrat de mariage montrent la position élevée à

¹⁰ AN, Minutier central, VI/675.

¹¹ Yves Durand, *Les fermiers généraux*, Paris, 1971, pp, 264, 265. E. Deraine, *op. cit.*, P. 143, se trompe donc sur le milieu social de Louis Marquet lorsqu'il indique, semble-t-il en s'en rapportant aux Mémoires de d'Argenson, que Pâris-Duverney « maria sa fille à un sieur Marquet, qui avait été simple commis des Aydes à Château-Thierry ».

laquelle était déjà parvenue sa famille ¹². Les fiancés se trouvèrent richement dotés. Louis-Michèle avait déjà reçu de son père 7 396 livres de rente constituée sur la Compagnie des Indes ; à l'occasion de son mariage elle reçut en outre une dot de 150 000 livres. De son côté Louis Marquet était déjà intéressé dans les traités de fourrages pour 150 000 livres également. En faveur de son mariage ses parents lui donnèrent une somme équivalente. Le jeune ménage se trouvait jouir de la sorte d'une fortune de plus de 600 000 livres, ce qui était un bon départ dans l'existence ¹³ !

Ce capital allait lui permettre de se constituer en peu d'années un très important domaine autour de Mont-Saint-Père, Six ans après leur mariage, Pâris-Duverney vendait aux époux sa terre de Mont-Saint-Père pour 260 000 livres, s'en réservant seulement l'usufruit, tandis que le prix, avantageux pour les acquéreurs, ne devait être versé qu'après son décès. C'est là le moyen qu'avait trouvé Pâris-Duverney pour transmettre Mont-Saint-Père à sa fille Louise-Michèle qui, n'étant pas sa fille légitime, ne pouvait être son héritière.

Après que Louise-Michèle eut donné le jour à quatre enfants, son père eut l'intention de la légitimer, mais elle mourut subitement en novembre 1752, avant que la chose ait pu se faire. Louis Marquet éleva seul ses quatre enfants, sans se remarier. Ceux-ci passèrent à Mont-Saint-Père une partie de leur jeunesse, accompagnant leur père qui, dans les années 1760, semble y avoir passé l'essentiel des mois d'été, comme en témoigne la correspondance qui lui est adressée ¹⁴. Le château des bords de Marne fut alors le théâtre des joies et des peines de cette famille, C'est là qu'en août 1770 Louis Marquet apprit la mort de sa fille, mariée depuis peu à M. de Calonne, intendant de Flandres et futur ministre de Louis XVI. Trois ans plus tard, le 24 mai 1773, on célébrait à Mont-Saint-Père le mariage de son autre fille, Jacqueline Henriette, avec François de La Guillaumie, conseiller au Parlement. Ses fils aussi s'établissaient dans l'existence. Le cadet entra dans la noblesse de robe en devenant comme son beau-frère conseiller au Parlement. L'ainé était appelé Marquet des Grèves du nom du château des Grèves qui constituait le centre des propriétés acquises par Louis Marquet en 1751 sur la rive gauche de la Marne. Son père s'était démis en sa faveur de sa charge de receveur général à Bordeaux, perpétuant de la sorte la tradition financière de la famille.

Devenus majeurs, les enfants réclamèrent leur part dans la succession de leur mère. L'essentiel du domaine de Mont-Saint-Père avait été acquis du vivant de celle-ci et entra dans les biens à partager entre le père et ses enfants. L'expertise qui en fut faite conclut que le domaine se prêtait mal à une division et que sa masse était trop considérable pour que celui qui la reprendrait puisse indemniser ses cohéritiers. La vente apparut comme la meilleure solution et fut décidée en 1779, poussée peut-être par le fait que le frère de Louis Marquet, le fermier général Marquet de Peyre, mourut en 1779 en pleine faillite. Le seigneur de Mont-Saint-Père perdit-il des fonds

¹² On y relève le nom de nombreux ducs et pairs : les maréchaux de Noailles, de Biron, de Belle-Isle, les ducs d'Estissac, de la Rochefoucauld, d'Inville, les cardinaux de Rohan et de Tencin, enfin le premier président du Parlement de Paris, M. de Maupéou.

¹³ A.N., Minutier central. VI/699.

¹⁴ Ensemble de lettres adressées à Louis Marquet et papiers concernant son fils Marquet des Grèves : A.N., T.145/20-26.

dans cette affaire comme ses autres frères Marquet de Bourgade et Marquet de Montbreton ? En tout cas l'abbé Hébert rapporte dans ses Mémoires sur Château-Thierry que « Marquet, ruiné par ses dépenses exagérées, se retira chez son gendre, M. de La Guillaumie, et y mourut ».

Jean-Maurice Faventines de Fontenille

Celui à qui fut vendu le 27 mars 1779 pour 760 000 livres l'ensemble du domaine à l'exception des biens situés sur la rive gauche de la Marne était un fermier général. On restait donc dans le monde de la finance.

Comme ses prédécesseurs, la famille du nouveau maître de Mont-Saint-Père avait connu une ascension récente. Son père, Pierre Faventines (1695-1776) était un provençal, originaire du Vigan, où ses frères occupaient de petites charges de judicature, et où leur père avait été simple marchand. Pierre Faventines fut anobli par l'achat d'un office de « trésorier-payeur des gages de la chancellerie près le Parlement de Dijon ». Il finit par acquérir à 62 ans une place de fermier général, dont allait hériter son fils ¹⁵.

Celui-ci épousa le 12 juillet 1762 Marie Baudard, petite-fille d'un receveur des tailles, anobli en 1714. La mariée reçut 200 000 livres de dot et le marié 300 000 livres. Lorsqu'il acheta la terre de Mont-Saint-Père en 1779 le ménage était tout à fait agrégé à la haute société parisienne comme nous le montre un tableau qui représente le couple dans son luxueux intérieur de la rue d'Antin. Par l'achat ou l'héritage de différents fiefs dans Le sud du royaume, Jean-Maurice avait attaché à son nom les qualités de marquis de Roquefeuille et de vicomte d'Alzon.

Les Faventines marquèrent beaucoup moins Mont-Saint-Père par leur passage que Louis Marquet avant eux. Il ne jouirent en effet que cinq ans de leur acquisition et s'ils effectuèrent quelques travaux au château, ils semblent avoir eu comme lieu de villégiature favori leur maison de Puteaux, où ils effectuèrent des embellissements considérables ¹⁶.

Madame Faventines mourut à Paris le 24 octobre 1784, faisant don, entre autres legs particuliers, d'une somme de 3 000 livres aux pauvres de Mont-Saint-Père, qui leur fut distribuée en monnaie par le receveur de la seigneurie. Les Faventines n'ayant pas eu d'enfants le domaine échut lors du partage au frère de la défunte, Claude Baudard de Saint-James.

Claude Baudard de Saint-James ¹⁷

Le dernier seigneur de Mont-Saint-Père ne fut pas comme ses deux prédécesseurs un financier ordinaire. Son rôle de premier plan dans la gestion financière du royaume permet en revanche de le comparer à Pâris-Duverney, bien que son destin se terminât tragiquement.

Claude Baudard était depuis 1771 l'un des deux trésoriers généraux de La marine et des colonies, l'une des plus prestigieuses charges du royaume, qu'il avait acquise pour la très importante somme de 1 200 000 livres. Mais

¹⁵ Yves Durand *op.cit.*, p 295-296.

¹⁶ A.N., T. 656.

¹⁷ Denise Ozanam, *Claude Baudard de Saint James*, Genève: Droz, 1969. Dans cette étude l'auteur analyse les multiples activités de cet entrepreneur hors pair. à la fois financier d'Ancien Régime et précurseur de la révolution industrielle.

l'originalité du personnage, resté dans l'histoire comme l'auteur de la « Folie Saint-James », tient davantage à son aventure industrielle qu'à ses activités de financier. Il fut en effet le créateur des fonderies de Montcenis, des mines et de la verrerie de Decize, ainsi que d'une importante manufacture de toile à voile à Angers. Mais le développement pris par ses affaires causèrent sa chute. Les entreprises industrielles au XVIII^e siècle restaient très fragiles en l'absence d'un système bancaire pour soutenir les investissements à long terme. De plus les entreprises comme la fabrique de toiles étaient trop dépendantes des commandes royales pour la Marine. L'insuffisance constante de crédit accordé à celle-ci contraignait le trésorier de la marine qu'était Baudard à faire lui-même les avances. Les difficultés croissantes du Trésor royal le prirent donc doublement à la gorge, comme industriel et comme financier du roi. Le 2 février 1787 il dut suspendre ses paiements, et fut aussitôt enfermé à la Bastille. Brisé par sa faillite, il mourut le 5 juillet suivant. Une commission fut nommée par la Cour des Aides pour liquider sa succession. Baudard estimait au lendemain de sa chute sa fortune à 25 millions, mais la commission réduisit les actifs à 14 865 000 livres, ce qui en faisait encore une des plus grosses fortunes du royaume. En regard les créances du Trésor royal représentaient plus de 15 millions, et celles des particuliers plus de 13 millions. La terre de Mont-Saint-Père fut vendue en avril 1789 au profit des créanciers, les quatre enfants du financier ayant renoncé à sa succession.

Mont-Saint-Père connu au XVIII^e siècle une curieuse destinée ; le domaine passa de mains en mains sans que jamais une famille y fasse souche. Si les problèmes familiaux expliquent en partie ce fait, on reste néanmoins étonné que les Marquet en particulier n'aient pas cherché à conserver le domaine, après l'avoir considérablement agrandi et fait d'importants travaux au château. Faut-il croire que dans l'esprit de ces financiers la terre ne représentait plus guère qu'un placement parmi d'autres, les soucis d'enracinement et de prestige social étant devenus secondaires ?

FORMATION ET GESTION DU DOMAINE

Sa constitution

Lorsque Joseph Pâris-Duverney acquit en 1729 le domaine du sieur Jacques, celui-ci se bornait à la seigneurie de Mont-Saint-Père, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, les droits de cens, rentes et autres redevances seigneuriales dépendant de ladite terre. Outre le château et les basses-cours le domaine comprenait dix maisons dans le village, un moulin au village voisin de Chartèves, 94 arpents de labours, 17 de prés et 16 de vignes sur le terroir de Mont-Saint-Père, sans compter 168 arpents de bois et la ferme de la Cense à Dieu qui représentait 284 arpents soit un total de 611 arpents ou 312 hectares ¹⁸.

Dans les années 1730 Pâris-Duverney étendit rapidement son domaine, Ce fut tout d'abord en 1734 l'acquisition de la seigneurie de Chartèves, qui appartenait jusque-là à l'abbaye de Jouarre. Celle-ci la céda par bail emphytéotique moyennant 800 livres de rente annuelle. Cette acquisition ne représentait que 20 arpents de terre, mais s'y ajoutaient deux pressoirs,

¹⁸ A.N., Minutier central, VI/665 (12 mars 1729).

le moulin de Doly, ainsi que les droits seigneuriaux et la moitié des dîmes de Chartèves. La même année commençait l'extension du domaine vers le nord sur les plateaux de Tardenois. avec l'achat de la ferme de la Grange Marie (222 arpents de terres et prés et un étang de 6 arpents) ; elle fut vendue 16 000 livres par Louis-Charles de Bengy, qui la tenait de sa mère Marguerite Vitard. Deux ans plus tard c'est au tour du village de Beuvarde de tomber entre les mains du seigneur de Mont-Saint-Père. Le 29 août 1736, la seigneurie en est cédée par les enfants de Guillaume de Mazens, obligés de vendre la terre à cause des dettes qui pesaient sur la succession. Le domaine en était constitué par 350 arpents de bois, 170 de terres et de prés, enfin par le manoir et les étangs de la Logette. Le tout était cédé pour 76 000 livres. Quelques mois plus tard, en décembre, Pâris-Duverney achetait la ferme voisine de Préaux (225 arpents de terres et prés) à Pierre de La Tour pour 18 000 livres. Peu après c'était au tour de la ferme de Boutache, dont une partie appartenait à Justin Adam et l'autre à Jean-Alexandre de Graimbert, sieur du Breuil. Lorsque en juin 1751 Pâris-Duverney céda le domaine à sa fille et à son gendre celui-ci représentait déjà 1 860 arpents, soit près de 950 hectares ¹⁹

En l'espace de quinze ans Louis Marquet allait presque tripler l'étendue du domaine qu'il avait reçu de son beau-père. Avant même que ne fut conclue la cession de Mont-Saint-Père, il achetait pour 284 000 livres un important ensemble de terres à Suzanne d'Argouges, veuve de Louis de La Rochefoucauld, marquis de Montendre. C'était tout d'abord la terre et seigneurie de Gland, comprenant le château et son mobilier ainsi que 200 arpents de terres et bois. Mais le plus gros de l'ensemble était constitué par plusieurs fermes situées sur le plateau au sud de la Marne, sur les paroisses de Nesles, Blesmes, Fossoy et Courboin. Elles constituaient les seigneuries du Tilvot, du Houy, d'Heurtebise et de la Motte. Le château des Grèves était le centre de cet ensemble de huit fermes qui représentait à lui seul 1 995 arpents (1 017 hectares). La même année 1751 voyait deux autres acquisitions au nord de la Marne, celle de la ferme du Grand Fary sur la paroisse de Beuvarde (137 arpents acquis 14 000 livres) et surtout celle de la seigneurie de Villeneuve-sur-Fère, avec les deux fermes de Villeneuve et de la Louarde, soit 514 arpents dont 90 de bois. Le vendeur en était Adrien de Parvilliers, trésorier de France au bureau des finances de Champagne. Après le décès de son épouse en novembre 1752, Louis Marquet réalisa une ultime extension de son domaine vers le nord en y rattachant la seigneurie de Villemoyenne (66 arpents) et la ferme de Combernon (206 arpents) vendues par les frères Félix, Charles et Nicolas de Couvron. Les dernières acquisitions de Louis Marquet furent en 1765 la terre des Bordeaux, destinée à compléter l'ensemble au sud de la Marne et en 1767 deux petites fermes à Chartèves ²⁰.

Dans les années 1770 le domaine de Mont-Saint-Père qui désormais ne devait plus s'accroître représentait plus de 5 400 arpents soit 2 700 hectares en deux grandes masses de 3 157 arpents au nord de la Marne et de 2 200 arpents au sud.

¹⁹ A.N., Minutier central, VI/675 (Chartèves, la Grange Marie, 17 avril 1734) : VI/681 (Beuvarde, la Logette, 29 août 1736) ; 62 (Préaux, 30 décembre 1746) : VI/683 (Boutaches, 14 et 21 juin 1737)

²⁰ A.N., Minutier central, CVII/467 (Les Grèves, Gland, 17 avril 1751) ; CVII/468 (Mont-Saint-Père, 12 juin 1751) ; CVII/537 (fermes à Chartèves) ; A.D. Aisne, 239 E 40 (Fary, 21 septembre 1751) ; 239 E 44 (Combernon et Villemoyenne, 23 août 1753).

Le personnel ²¹

Même si à l'époque de Louis Marquet ce dernier était souvent présent et signait personnellement les renouvellements de baux et autres marchés importants, il fallait ce que nous appellerions un régisseur. Le personnage qui faisait marcher le domaine était généralement qualifié de procureur fiscal. Ce n'aurait dû être au sens strict qu'un officier de justice chargé de défendre les droits du seigneur devant les tribunaux. Mais à Mont-Saint-Père, et ce n'était certainement pas une exception, le procureur fiscal avait des fonctions plus larges et mal définies. Il était en effet tour à tour qualifié dans les registres paroissiaux de « receveur de la terre de Mont-Saint-Père », « procureur fiscal et intendant », voire simplement « agent de cette terre ». À l'époque de Pâris-Duverney et jusqu'en 1756 il s'appelait Antoine Mallot et avait pour épouse Marie-Anne Crapart. Le 29 avril 1753 on baptisait dans la chapelle du château un de leurs fils, prénommé Louis sans doute pour honorer Louis Marquet qui fut pris pour parrain. Mais en 1758 on trouvait dans la place de procureur fiscal maître Jean-Baptiste Oudinot, dont une fille naissait le 21 août de cette année-là, Louis Marquet remplissant de nouveau le rôle de parrain. En 1771 l'emploi était rempli par Antoine Borrand, et plus tard encore, en 1784, le régisseur s'appelait M. Vernier.

Un autre personnage important du château à l'époque de Louis Marquet était François-Hubert Certeux, qualifié en 1752 de « garde-chasse de la terre de Mont-Saint-Père ». En 1755, il était promu premier garde-chasse, et dès l'année suivante se paraît du titre « d'inspecteur des chasses de monsieur Marquet ». Il avait sous ses ordres au moins deux autres gardes, dont l'un résidant au château de la Logette et l'autre à celui des Grèves. Pour l'entretien du potager et du parc d'agrément on trouvait au même moment André-Pierre Langlois, qualifié de « maître jardinier du château ». Le nom de quelques-uns de ses aides nous est parvenu : ils s'appelaient Jean-Marie Poussé, Pierre Bufteau, Antoine Pottier. Dernier homme important du château, le concierge Nicolas Batard. Il décéda le 6 novembre 1760, âgé de 59 ans. Il fut aussitôt remplacé par un dénommé Charles Henriot, dit « Saint Louis », sans doute un des domestiques parisiens de Louis Marquet. Il épousa la fille de Nicolas Hulot, menuisier à Mont-Saint-Père.

Nous verrons plus loin qu'il y avait au château un grand nombre de chambres de domestiques, mais elles n'étaient occupées que lorsque les maîtres étaient là. Quant au personnel employé dans les vignes du domaine ou à la ferme du château, qui était en faire-valoir direct, il s'agit pour l'essentiel de manouvriers, qui n'apparaissent pas dans les registres paroissiaux comme employés du seigneur. On est par contre surpris de trouver rarement mentionné le nom du chapelain. Celui-ci n'apparaît qu'une seule fois dans les registres au cours des années 1750. Il s'appelait alors Louis-Félix Maury et se trouvait qualifié d'aumônier du château.

Un dernier auxiliaire du domaine dont le nom apparaît souvent dans les actes de la gestion est le commissaire à terrier. C'est un poste important car de lui dépend la tenue à jour des cueillerets et des atlas terriers, ces ancêtres du cadastre où sont consignés les noms des détenteurs de terres roturières, sur lesquelles sont perçus les droits seigneuriaux. Au début des années 1740

²¹ Renseignements tirés pour l'essentiel du dépouillement des registres paroissiaux de Mont-Saint-Père pour la décennie 1750, A.D. Aisne.

le commissaire chargé de confectionner les terriers de Beuvarde et de Préaux s'appelait Joseph de Morbidi et il était qualifié de mathématicien. Dans les années 1760 c'est André Aubry, de la Ferté-Milon, qui réalisa le terrier des biens de la rive gauche. Enfin en 1780 on voit Jean Brion, géomètre arpenteur royal à Château-Thierry, passer contrat avec M. de Faventines, le nouveau seigneur, pour « être chargé de la continuation et confection des terriers desdites seigneuries moyennant 1 500 livres par an sur les recettes effectives des cens, surcens et autres redevances seigneuriales dues auxdites seigneuries »²².

Les revenus

Il n'a pas été possible de retrouver les comptes du domaine, faisant état des recettes et dépenses annuelles, La seule indication nous est donnée lors du partage de la succession de Mme de Faventines, où nous apprenons que « M. Vernier, régisseur de la terre de Mont-Saint Père a envoyé le compte des recettes et dépenses, arrêté en novembre 1784, se montant à 47 266 livres 5 sols²³. Mais il n'est pas sûr que ce compte couvre une année entière, et de toutes manières il conviendrait de pouvoir comparer plusieurs comptes annuels entre eux.

À défaut de comptes globaux on s'est efforcé de reconstituer par les actes notariés la structure des revenus. Les fermages en constituent assurément l'élément le plus important, près des trois-quarts de la surface du domaine étant en terres et prés, Dans les années 1770 ces terres étaient réparties entre une vingtaine d'exploitations²⁴.

Douze fermes étaient situées sur la rive droite : celles de Gland, Chartèves, Mont-Saint-Père et Villeneuve sur Fère, situées dans le village, celles de la Cense à Dieu, la Grange Marie, Fary Boutache, la Logette, Préaux, la Louarde et Combernon, fermes isolées. Sur la rive gauche les huit fermes étaient situées sur le plateau, au milieu des labours : les Grèves, Le Houy, Tilvot, les Corbeaux, le Grand Balloy, Heurtebise, le Grand Norvin et les Bordeaux. Plusieurs de ces exploitations étaient constituées par la réunion de deux anciennes fermes dont l'une des deux voyait ses bâtiments abandonnés : Fary (112 arpents) était louée avec la Logette (188 arpents) à François Chambellain, « quant aux bâtiments de ladite ferme de Fary, ledit seigneur se réserve de les faire démolir lorsqu'il le jugera à propos » ; la ferme de Villemoyenne (60 arpents) voyait ses terres réunies à celles de Préaux (243 arpents) pour être louées à Louis Pasquier, mais ce dernier était tenu de faire habiter les bâtiments de Villemoyenne pour qu'ils ne soient pas à l'abandon. Eustache Vallée louait en 1752 à la fois la ferme des Grèves et celle voisine de Chalot pour un fermage équivalent, mais Chalot ne comprenait déjà plus comme bâtiments qu'une grange et une écurie. Dix-neuf ans plus tard Remy Vallée concluait un bail unique où les terres de Chalot se trouvaient désormais réunies à celles des Grèves. Dernier cas de rassemblement : la ferme de la Boudinière (86 arpents) réunie à celle de la Grange Marie (109 arpents) et dont les bâtiments se trouvaient entièrement détruits d'après le bail de 1779.

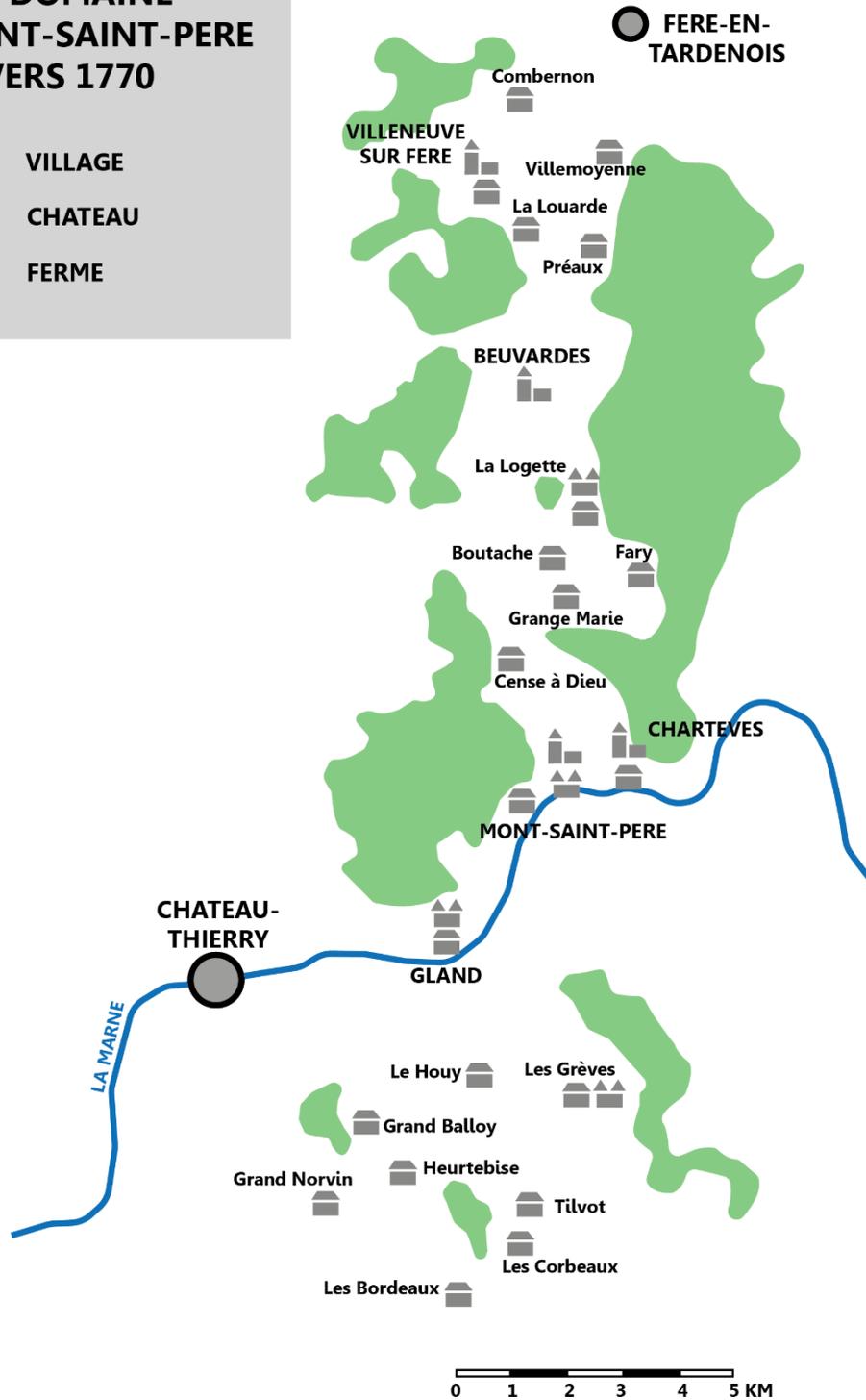
²² Pour Morbidi, voir communication non publiée de X. de Massary à la S.H.L.A.C.T en 1985 ; pour Brion : A.N., T, 656.

²³ A.N. T 656, inventaire après décès de Marie Baudard, épouse de Jean Maurice Faventines de Fontenille.

²⁴ Les baux des fermes ont été retrouvés aux A.D. Aisne : 164 E 133 et 134 ; 239E57, 59, 72, 74.

LE DOMAINE DE MONT-SAINT-PERE VERS 1770

-  VILLAGE
-  CHATEAU
-  FERME



Seule la ferme du château de Mont-Saint-Père était en exploitation directe. Celle de Chartèves (208 arpents) avait un statut proche du métayage, puisqu'elle était louée « *moyennant le tiers franc de tous les grains, bled, seigles,... et généralement de tous les grains et autres choses qui proviendraient desdites terres* »²⁵. Toutes les autres fermes, au nombre de dix-sept, étaient louées pour neuf ans, et le fermage en était fixé partie en argent, partie en nature : la Cense à Dieu fut louée en 1772 à Antoine Assailly avec 290 arpents pour 1 200 livres en argent, un muid de blé, cinq muids d'avoine. Préaux était louée avec la ferme de Villemoyenne (290 arpents au total) à Louis Pasquier pour 1 300 livres en argent, deux muids d'avoine et quatre dindons. La ferme du Tilvot, sur la rive gauche, fut affermée en 1771 à Nicolas Petit moyennant 400 livres en argent, 340 pichets de blé, 60 pichets d'avoine et quatre chapons. Arrêtons-là l'énumération, Le total des dix-sept baux de fermes représentait dans les années 1770 11 802 livres en argent, 42 muids de blé et 23 muids d'avoine, sans oublier trente huit chapons, quatorze canards, quatre dindons, deux oies et deux cochons de lait. Il est vraisemblable que les volailles étaient conservées pour la nourriture du seigneur et de ses hôtes, ainsi qu'une partie de l'avoine pour ses chevaux. Néanmoins la part en nature devait représenter couramment les deux cinquièmes du produit total des fermages, parfois plus de la moitié sur certaines fermes²⁶. Ce système permettait au seigneur d'amortir les fluctuations de revenu tout en profitant des hausses sur les céréales : en année de mauvaise récolte il était grand gagnant, car il pouvait écouler à bon prix sa part de fermage en nature ; en année de blé abondant la part fixée en argent limitait la baisse des recettes.

Si les fermages formaient le plus gros poste des recettes du domaine, il n'en étaient pas le seul. On a très peu d'indications sur les revenus forestiers, aucun marché de vente de coupe n'ayant pu être retrouvé. Les bois couvraient 990 arpents (soit plus de 500 hectares), mais étaient très dispersés, depuis la garenne de quelques arpents jusqu'aux bois de Beuvarde où de Mont-Saint-Père qui couvraient deux cents arpents chacun. Cette dispersion devait gêner leur gestion, mais la proximité de la Marne permettait en tout cas d'en écouler facilement les produits. Nous savons que les taillis étaient coupés à vingt ans, et que les chênes ne pouvaient l'être avant quarante. L'estimation du domaine en 1775 indiquait que l'usufruit des 480 arpents de bois que s'était réservé Pâris-Duverney après la cession du domaine à son gendre donnaient 24 arpents de coupe annuelle à 250 livres l'arpent, soit 6 000 livres par an²⁷.

²⁵ A.D. Aisne, 239 E 71. Énoncé des baux dans l'inventaire des titres dressés en 1775 : A.N. Minutier central LVI/202.

²⁶ Il est possible d'établir une équivalence en argent de la redevance en blé : celui-ci valait en moyenne sur le marché de Soissons 170 livres le muid pendant les années 1770, l'écart allant de 125 livres (1779) à 216 livres (1770) (source: Brayer, *Statistique du département de l'Aisne*, Laon, 1825, t.II, p. 60. La valeur moyenne des 42 muids de blé s'établit de la sorte à 7 140 livres. Le muid, mesure de capacité, se décomposait en 62,5 pichets. Dans la région de Château-Thierry Le muid valait 18 hectolitres.

²⁷ A.N. Minutier central LV1/202 ; un mémoire dressé en 1752 par un candidat à l'affermage des revenus de la baronnie de Fère-en-Tardenois donnait pour la forêt de Fère un revenu de 130 livres par arpent ; la corde de bois banc valait 14 livres rendu au port (bord de la Marne), mais comptait 11 livres de frais de transport. (Source : A.N., R 4/989).

On est encore moins bien renseigné sur le revenu des vignes. Or celles-ci constituaient la ressource principale des villages de la vallée. Il dépendait du domaine un clos de cinq arpents à Gland tandis que les vignes représentaient au total dix arpents à Mont-Saint-Père, où les dépendances du château abritaient un pressoir. L'inventaire du château en 1775 montre dans une cave « *trente-six demi muïds de vin, cru de pays, dont onze de blanc* », le tout prisé 1 200 livres, mais cela fournit une bien maigre indication sur la valeur de la production, dont une partie assurément était commercialisée ²⁸.

Dernière production du domaine : le poisson. Les étangs étaient nombreux, mais seul un petit nombre subsiste aujourd'hui. Sur la rive droite on dénombrait « *les trois étangs de Préaux qui peuvent consister ensemble à quatre arpents* », les deux étangs de la Grange Marie pour six arpents, les six étangs de la Logette qui représentent près de soixante arpents. Le plus grand en couvrant quarante à lui seul : à proximité de la ferme de Fary, l'étang Robert était lui aussi de belle taille, avec vingt-quatre arpents. On totalisait de la sorte douze étangs pour quatre-vingt-quatorze arpents sur la rive droite. Mais la rive gauche en comptait davantage encore : cent trente arpents en plusieurs retenues à proximité des fermes de Tilvot, du Houy et d'Heurtebise. Pour l'ensemble du domaine on obtenait 224 arpents (115 hectares). L'est de la Brie, particulièrement le plateau au sud de Château-Thierry et d'Épernay, était avant la Révolution couvert d'étangs. Ces étangs étaient loués à des marchands qui en écoulaient le poisson vers la capitale ²⁹. On a retrouvé deux baux des étangs du domaine : le premier fut consenti en 1738 à « Nicolas Chaillot, marchand de poisson pour la provision de Paris » et concerne les cinq étangs de la Logette ; ceux-ci étaient loués mille livres par an, à quoi s'ajoutait l'obligation de « *fournir au sieur Duverney en sa demeure à Paris en temps de Carême la quantité d'un quarteron de carpes de neuf ou dix paniers* » : « Chaillot avait l'obligation d'appointer un garde pour tuer les loutres autour des étangs ». En 1775 les étangs de la Logette furent en même temps que ceux des Grèves (sans doute tous ceux situés sur la rive gauche de la Marne) loués pour neuf ans à Charles Nitot, marchand à Chézy-l'Abbaye moyennant 2 200 livres par an ³⁰. Ces quelques indications permettent de penser que les étangs étaient d'un rapport à l'arpent supérieur au moins de moitié à celui des terres environnantes.

À ces revenus proprement fonciers s'ajoutait la location de quelques immeubles. Lors de la vente de 1729 le domaine comprenait une dizaine de maisons à Mont-Saint-Père, un moulin à blé à Chartèves ainsi que la « maison de l'huilerie située dans le même village », mais ce moulin à huile ne fonctionnait déjà plus. L'achat de la seigneurie de Chartèves aux dames de Jouarre apporta un nouveau moulin, celui de Doly, ainsi que deux pressoirs. De la seigneurie de Gland dépendaient deux autres pressoirs. En

²⁸ Alors que le carafon de vin de Champagne est prisé une livre dans l'inventaire des caves du château en 1775, le vin rouge « cru de pays » n'est estimé que 6 sols dans certains cas, 10 sols dans d'autres ; Le vin de Champagne n'a pas encore conquis les vignes de Mont-Saint-Père qui se contente apparemment d'une production de gros rouge à destination de la capitale.

²⁹ Cette économie piscicole est évoquée dans : Pierre Brunet, *Structures agraire et économie rurale sur les plateaux tertiaires de l'est du bassin parisien*. Caen, 1959, pp. 353-354.

³⁰ A.N. Minutier central, (bail de l'étang de la Logette en 1737) ; A.D. Aisne bail général des étangs en 1775).

revanche, l'acquisition de Beuvarde puis de Villeneuve n'apporta aucun bien de cette nature ³¹

En 1770, le moulin de Chartèves, autrefois affermé, était baillé à surcens à Nicolas Bouchez, auparavant meunier à Doly pour 235 livres en deniers et 50 pichets de blé. Trois ans plus tard le moulin de Doly était loué à Louis Bouchez moyennant 260 livres en argent et 60 pichets de blé. Les pressoirs étaient d'un rapport moindre : ceux de Gland n'étaient loués en 1752 que 45 livres par an à Nicolas Pétré, marinier à Château-Thierry. Ceux de Chartèves, sans doute assez modestes, car couverts en chaume, étaient loués en 1773 100 livres par an à Claude Deschanu, bourgeois. Enfin dépendait du domaine le « droit de bacq et de nacelle en la rivière de Marne » qui permettait de passer d'une rive à l'autre sans aller chercher le pont de Château-Thierry. Ce bac avait été cédé avec la maison qui l'accompagnait à Jean-Louis Dubois, charron à Mont-Saint-Père, contre un surcens annuel de 75 livres.

Dernier chapitre des revenus : les droits seigneuriaux. Ceux-ci sont longuement énumérés dans les contrats de vente. Les produits de la justice, généralement minimes, faisaient partie des revenus casuels à côté de ceux plus conséquents appelés lods et ventes et perçus sur les ventes de terres. Si nous n'avons que très peu d'indications sur ces revenus casuels pour Mont-Saint-Père ³², nous sommes mieux renseignés sur les droits annuels, généralement désignés sous le nom de « cens et rentes ». Ils étaient globalement estimés à 1 331 livres en 1768 et l'on en connaît le montant pour certains villages à différentes dates : 19 livres 5 sols à Chartèves en 1734, 89 livres à Beuvarde en 1738, 290 livres à Villeneuve en 1780. À côté des redevances en argent figuraient les redevances en nature, généralement fixées par feu et par ménage. Pour l'ensemble du domaine ces redevances seigneuriales en nature étaient fixées en 1768 à 60 chapons, 63 poules, 14 fromages et 117 pichets d'avoine. Mais le recouvrement de ces redevances auprès de centaines de redevables était fastidieux. C'est pourquoi ils furent affermés en bloc en 1768 à « *Philippe Robert Boudinet, bourgeois demeurant à Château-Thierry, pour en faire la perception à ses risques, périls et fortune* » et moyennant un loyer annuel de 1 100 livres. Pour lui faciliter le travail il était fourni « au sieur Boudinet une chambre à feu dans chaque château ou ferme des terres et seigneuries dont les droits sont ci-dessus affermés, et le bois fourni par ledit seigneur » ³³.

Tels qu'ils ont pu être reconstitués, l'ensemble des revenus de la terre de Mont-Saint-Père dans les années 1770 se montait à près de 40 000 livres, dont la moitié pour la location de dix-huit corps de fermes avec leurs terres, près d'un tiers pour les bois, 6,5 % pour les étangs mais seulement 2,8 % pour les droits seigneuriaux !

³¹ La seigneurie de Villeneuve-sur-Fère comportait le droit de moulin banal, mais celui-ci n'était plus exercé lors de la rénovation du terrier en 1780.

³² Nous savons seulement que pour la seigneurie de Beuvarde les lods et ventes se montèrent à 145 livres en 1740 (voir étude citée en note 20).

³³ A.D. Aisne, 239 E 67, bail du 4 septembre 1768.

Les charges

Les dépenses du domaine sont plus difficiles à établir que ses revenus, puisqu'on ignore tout du nombre des employés et de leurs rémunérations, ainsi que du coût d'entretien et de construction des bâtiments ³⁴.

Ne sont connues que les charges fixes, au premier rang desquelles sont les baux emphytéotiques, au nombre de trois : 800 livres dues aux religieuses de Jouarre pour la seigneurie de Chartèves, 55 livres aux religieux prémontrés de Valsecret pour la jouissance de la maison dite de Saint-Nicolas, au bout du parc du château, enfin 40 livres versées à l'hôtel-Dieu de Château-Thierry pour un marché de terres rattaché à la ferme de la Grange-Marie. Second type de charges fixes, les baux à surcens, dits encore « perpétuel et non rachetables » ; faisaient l'objet de telles redevances la ferme de Combernon : 360 livres envers le prieuré Saint-Remy de Braine, qui céda la ferme à ces conditions en 1743 ; de son côté le prieuré de Coincy percevait de menues redevances : 50 sols sur la ferme de Boutache, 40 sols sur celle de Fary, 12 livres sur le greffe de la seigneurie de Beuwardes. Dernières charges fixes : les fondations opérées par les précédents seigneurs. Philippe Jacques, seigneur de Mont-Saint-Père, avait par son testament de 1688 constitué 200 livres de rente pour le chapelain du château, 120 livres pour une sœur de charité établie dans la même paroisse, 60 livres au profit du maître d'école, enfin 20 livres pour le luminaire de l'église. La terre de Beuwardes était, quant à elle, grevée par le testament de la dame de La Bescherelle de 150 livres de rente données aux prêtres de la mission de Saint-Lazare, 14 livres au chapelain chargé de dire deux messes par semaine, l'une à l'église, l'autre au château de La Logette, 25 livres enfin à la fabrique de l'église.

Le total de ces charges fixes représentait 720 livres pour les fondations, 895 livres 10 sols pour les baux emphytéotiques, 376 livres 10 sols pour les surcens. Au total, cela ne représentait que 5 % du revenu mais rappelons que le montant des charges les plus importantes nous échappe totalement.

Les caractères d'une terre de financier

Le domaine de Mont-Saint-Père reflète-t-il dans sa composition ou la structure de ses revenus le fait qu'il ait été constitué par une succession de financiers, gens apparemment plus sensibles que l'ancienne noblesse à la rentabilité de leurs placements ? Il convient pour cela de le comparer à des seigneuries voisines, mais aussi de rechercher quelle était sa place dans l'ensemble de la fortune de ces financiers.

La terre de Mont-Saint-Père fut assurément dans les décennies qui précéderent la Révolution l'un des plus importants domaines fonciers de la région. Mais par manque d'études, il est difficile d'établir des comparaisons. Il n'est pas moins remarquable que cet important ensemble se soit constitué en moins de 25 ans, passant de 611 à 5 023 arpents entre 1729 et 1753, avec la Marne comme seule solution de continuité. Or, le marché foncier dans la France d'Ancien Régime était parsemé de blocs qui échappaient aux

³⁴ Au chapitre des charges figurait « la moitié de toutes les réparations dans le chœur et cancel de l'église de Chartèves » en contrepartie des droits de dîme cédés avec la seigneurie par l'abbaye de Jouarre.

transactions : tous les biens des « gens de main-morte », que ce soit les « usages » des communautés d'habitants, ou encore les biens des abbayes, des monastères ou des hôtels-Dieu. Il était donc normal qu'une faible partie du domaine de Mont-Saint-Père soit d'origine ecclésiastique ; on n'y trouve guère que la seigneurie de Combernon, vendue à surcens en 1743 par Saint-Remy de Braine, et celle de Chartèves qui fit l'objet en 1734 d'un bail emphytéotique, mais dans lequel l'abbaye de Jouarre se réservait le revenu des bois, assurément la partie la plus intéressante. La formation du domaine de Mont-Saint-Père buta également contre deux grandes masses qu'il ne put que contourner : le duché de Château-Thierry, aux mains du duc de Bouillon, et la baronnie de Fère-en-Tardenois, possédée par le duc d'Orléans. Ces deux domaines avaient un profil bien différent de celui de Louis Marquet : les bois et les droits seigneuriaux en constituaient la plus grande part, tandis que les terres de culture y avaient une place insignifiante³⁵. La part relativement faible des bois dans le domaine de Mont-Saint-Père ainsi que leur grande dispersion s'explique par la mainmise ancienne de la Couronne, de la grande noblesse et des abbayes sur la majeure partie de l'espace forestier autour de Château-Thierry. Le visage du domaine de Mont-Saint-Père semble se rapprocher de celui des grandes abbayes, particulièrement cisterciennes, par la quasi-absence des droits seigneuriaux dans le revenu ainsi que par l'importance primordiale des grandes fermes.

La terre restant dans la France d'Ancien Régime l'élément essentiel de la plupart des fortunes, quelle part occupait-elle dans la fortune d'un financier³⁶ ? On n'a pu retrouver la composition de celle de Pâris-Duverney. On sait en revanche, que celle de Baudard de Saint-James fut estimée par le syndicat de ses créanciers à 14 865 000 livres pour la masse active, et que la vente de Mont-Saint-Père, déjà diminuée, rappela des biens de la rive gauche, rapporta à ces mêmes créanciers 890 000 livres, soit 6 % seulement de l'estimation du total ; mais Baudard était un financier plus riche que la moyenne. Plus classique est la composition de la fortune de Louis Marquet, telle qu'elle fut établie au décès de sa femme en 1752 : la terre de Mont-Saint-Père y était portée à 984 780 livres pour un actif total de 3 470 615 livres, soit 28 % de l'ensemble ; les autres postes importants de sa fortune étaient constitués par sa charge de receveur général (404 800 livres) et des placements mobiliers ou commerciaux. Mont-Saint-Père représentait donc une part non négligeable d'une fortune constituée dans le maniement de l'argent du roi et les fournitures militaires. Si la terre rapportait moins, elle présentait en revanche d'autres avantages : la sécurité du placement, la possibilité de : « vivre noblement ». Mais Louis Marquet et avant lui son beau-père Pâris-Duverney utilisèrent-ils leur connaissance de la finance et des mécanismes économiques plus grande que celle des autres propriétaires terriens pour chercher à améliorer le rendement du domaine, accroître sa production ? Rien ne permet de le penser et l'on ne trouve trace que de reconstruction de bâtiments de fermes en ruine lors de leur achat,

³⁵ L'ouvrage de E Moreau-Nélaton, *Histoire de Fère-en-Tardenois*, Paris : Honoré Champion, 1913, nous donne le détail des revenus de La baronnie au XVIII^e siècle.

³⁶ Yves Durand, *op. cit.*, p. 73, qui a analysé vingt-cinq successions de fermiers généraux, a établi que les domaines et seigneuries représentaient en moyenne 19 % du total de ces fortunes, mais les écarts sont très importants d'une succession à l'autre.

ou de marnage de terres ³⁷. Le reboisement des terres trop pauvres avait été au moins envisagé, comme à la ferme des Grève, où « *le seigneur se réserve la possibilité de planter 30 arpents de savarts* » dans le bail de 1752. Une garenne fut également plantée sur le territoire de Villemoyenne. Ces reboisements semblent cependant être restés très limités, alors que se développaient les plantations d'arbres le long des chemins.

Louis Marquet se livra-t-il à des expériences agronomiques sur la ferme de Mont-Saint-Père, qu'il exploitait directement ? Rien ne permet de le supposer, alors que d'autres financiers se montraient d'ardents agronomes, tels Lavoisier ou Helvétius, Mais l'on ne peut être étonné d'une autre pratique de la part de financiers qui devaient connaître les mécanismes de l'érosion monétaire : l'usage des baux à surcens ³⁸. En 1768 Louis Marquet céda à surcens huit lots de vigne à Mont-Saint-Père. Deux ans plus tard le moulin de Doly était baillé de la même manière. Dans les années 1780 Jean-Maurice Faventines céda à surcens la ferme de La Louarde, contre un loyer il est vrai, uniquement en nature de 5 muids de blé, 4 muids d'avoine, 300 œufs et deux paires de poulets.

Il est certain qu'à défaut d'expériences agronomiques Louis Marquet chercha à rationaliser la gestion de son domaine : il renonça à une perception directe des droits seigneuriaux, considérés de toute façon comme revenu négligeable : il favorisa une certaine concentration des fermes et la constitution d'unités de 200 à 300 arpents. Mais il semble avoir eu le comportement d'un grand propriétaire agissant plus en bon père de famille qu'en novateur. Rien ne distingue dans ce cas précis la gestion d'un domaine de financier de propriétés de nature comparable, aux mains de la noblesse de cour ou de robe.

³⁷ De grosses réparations sont à faire aux fermes de Boutache et de La Logette au moment de leur acquisition ; pour la première le contrat de vente indique que « *tous les bâtiments sont actuellement en très mauvais état, et La plus grande partie sont découverts* », Quant à La Logette, les bâtiments « *ont été pour la plus grande partie incendiés, le tout est présentement en ruines... Tous les bois sont entièrement dégradés* » Paris Duverney et son gendre ne sont pas contents, semble-t-il de rebâtir les fermes en ruine ; ils se sont inquiétés du rendement des terres, à en juger par la clause imposée par Louis Marquet aux fermiers du domaine qu'il venait d'acquérir sur la rive gauche : aux laboureurs du Tilvot, du Houy, d'Heurtebise, de Norvins et des Corbeaux, un nouveau bail imposa le marnage des terres.

³⁸ Au sens littéral le surcens était un cens ajouté au premier (le cens étant une redevance annuelle presque toujours en argent due au seigneur et marque de la terre roturière). L'un comme l'autre étaient intangibles et donc réduit au fil du temps à peu de chose du fait de l'érosion monétaire.

LE CHATEAU DE MONT-SAINT-PÈRE

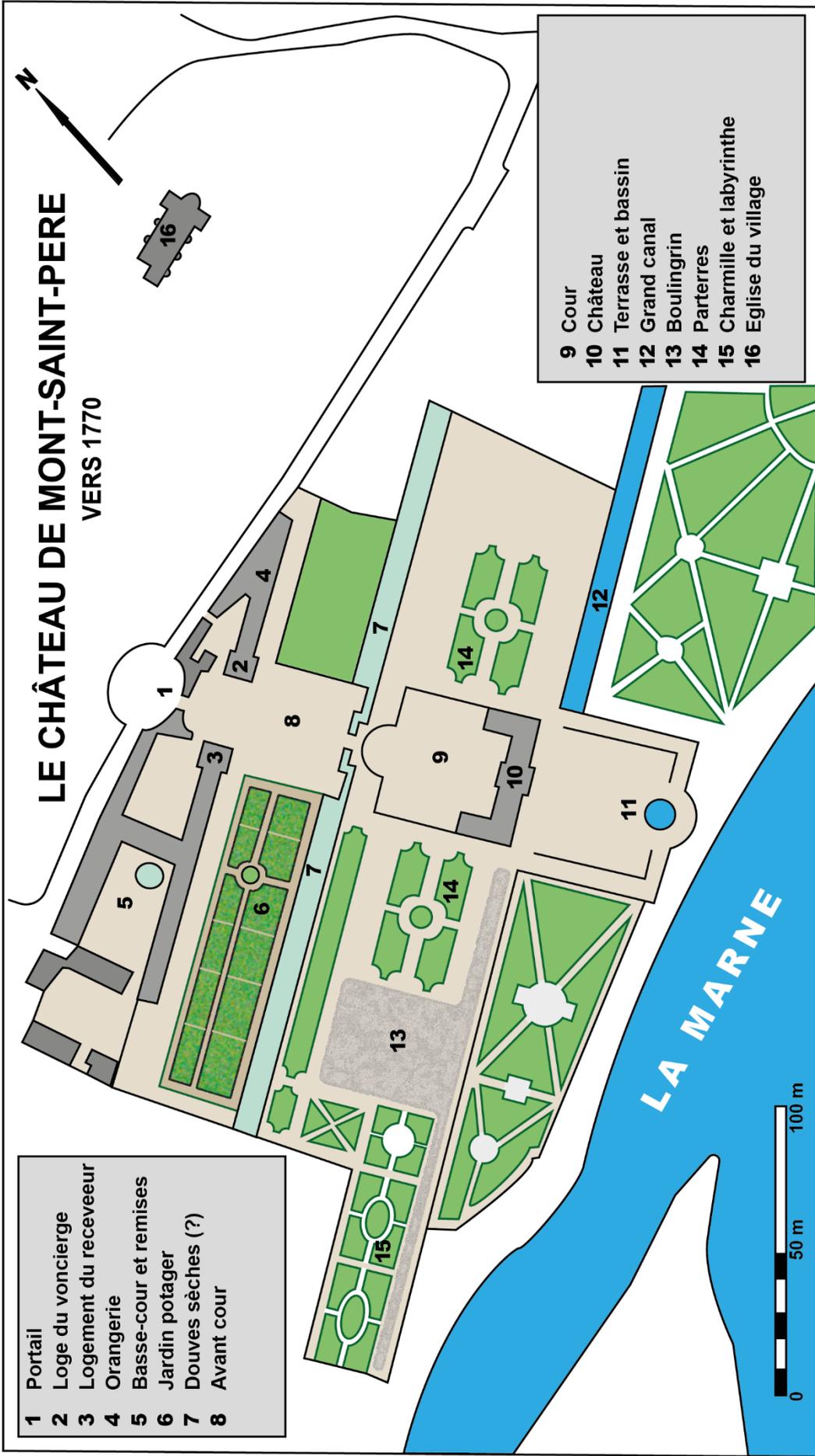
Il ne reste plus rien aujourd'hui du château de Mont-Saint-Père, constamment embelli et transformé par ses propriétaires successifs au XVIII^e siècle pour en faire une résidence reflétant leur haute position sociale et leur grande fortune. Il ne semble pas avoir eu à souffrir de la Révolution, si l'on excepte l'épisode raconté par l'abbé Hébert des patriotes de Château-Thierry venus s'emparer des canons qu'on leur avait dit se trouver dans la cour du château, et qui ne trouvèrent en fait que des pièces de musée : six petites couleuvrines de fonte d'après les inventaires, qui étaient sans doute là pour rappeler l'importance de la guerre et des affaires militaires dans la carrière de Pâris-Duverney et de son gendre. L'inventaire dressé lors de la vente du château en 1820 fait état d'un mobilier beaucoup plus pauvre que celui qui existait avant la Révolution, mais le château lui-même semble encore intact à cette époque. Cependant peu d'années après il allait être détruit par ce qu'on appelait « la Bande noire », constituée d'entrepreneurs en démolition qui dépeçaient les châteaux et en revendaient les matériaux.

De nos jours, lorsqu'on arrive à Mont-Saint-Père de Château-Thierry, par la rue qui traverse l'emplacement de l'ancienne basse-cour, on ne voit plus guère que la demi-lune matérialisée par un mur de soutènement, qui faisait face à l'entrée du château. Un des pavillons encadrant cette entrée est encore debout, enserré dans d'autres constructions postérieures. Il est néanmoins reconnaissable avec ses chaînages d'angle en bossage et son toit en pavillon brisé « à la Mansard ». On le reconnaît sur un dessin conservé à la Bibliothèque nationale dont il sera question plus loin. Ces pavillons d'entrée existaient déjà en 1729. Celui de droite servait de logement au receveur, tandis que celui de gauche abritait le concierge du château et avait à l'étage une infirmerie. La rue qui s'avance en face de la demi-lune occupe l'axe de l'avant-cour et de la cour précédant le château.

La basse-cour et les jardins

Le château était le centre du domaine agricole en même temps que la résidence du seigneur. Ces dépendances constituaient une véritable ferme, servant à l'exploitation des terres et des vignes conservées en faire-valoir direct sur le terroir de Mont-Saint-Père.

L'acte de vente de 1729 énumère ces dépendances. À gauche de l'entrée se trouvait « *la serre et l'orangerie, un grand pressoir et plusieurs autres petits bâtiments autour d'une cour* ». À droite était la ferme elle-même, avec « une cour entourée de bâtiments tels que cuisine, salle, chambre, grenier, fournil, écuries, granges et autres bâtiments attenant, et derrière les dits bâtiments du même côté une autre basse-cour consistant en un grand colombier, cellier, cave, chambres et greniers, bergeries, écuries, avec un grand hangar et remises au bout de ladite basse-cours ».



L'inventaire très détaillé dressé en 1775³⁹, auquel nous nous reporterons souvent, nous fait connaître l'état des récoltes abritées dans les greniers et les celliers de la basse-cour, qui en plus des produits de la ferme elle-même, recevaient toutes les redevances en nature fixées par les baux des dix-huit fermes du domaine. En plus des vins étrangers à la région la cave abritait 36 demi-muids de vin de pays, 60 tonneaux dans un cellier et 45 dans un autre (vides dans les deux cas). Dans la « vinerie » se trouvaient 400 carafons de gros verre. Les greniers abritaient 150 muids de blé froment, l'étable sept vaches à poil roux et deux taureaux ; le toit à porcs logeait deux cochons, tandis que dans la cour se promenaient en liberté cinquante poules et deux coqs. Les remises abritaient le carrosse du seigneur « à banquettes garnies de coussins remplis de plumes, et l'intérieur doublé de velours d'Utrecht cramoyi » ; on y trouvait également un petit cabriolet et une calèche à huit places.

Dans la basse-cour logeaient également les domestiques, dont les chambres se trouvaient au-dessus de la sellerie et des remises ; les inventaires font état d'un grand nombre de couchettes, paillasses et matelas. Certaines servantes avaient une chambre particulière, désignée par leur nom : « la chambre de la nommée Angélique », « la chambre de la nommée Madeleine », « la chambre du nommé Pierrot ». Seuls logeaient au château les domestiques les plus importants, dont le service des maîtres réclamait la présence constante : le maître d'hôtel, le valet de chambre de monsieur Marquet, appelé Picard. À l'époque de Pâris-Duverney les domestiques logés au château étaient encore plus nombreux ; l'inventaire dressé en 1751 nous fait en effet connaître les chambres du sommelier, du chef du cuisine, du rôtiiseur et de l'officier.

Plusieurs activités étaient encore exercées dans la basse-cour, dont il est impossible de dire si elles l'étaient pour les besoins exclusifs du château et du domaine : c'était sans doute le cas du tapissier, sans doute aussi du vitrier qui a sa « boutique » dans les communs, non loin de la forge. À l'étage d'un des pavillons d'entrée l'infirmerie était composée de plusieurs pièces, et à proximité se trouvait l'apothicaire. Sans doute les habitants de Mont-Saint-Père pouvaient-ils en profiter si nous nous rappelons qu'une sœur de charité recevait une pension sur les revenus du domaine. Pour l'alimentation des hôtes du château et de son personnel fonctionnaient une laiterie, un fournil complété d'un magasin à farine et d'une boulangerie, sans oublier la boucherie. Mais les nombreuses volailles prévues dans les fermages étaient sans doute plumées directement à l'office. Lorsque Louis Marquet était là avec ses hôtes et tous ses domestiques, la basse-cour et ses abords devaient ressembler à une ruche bourdonnante d'activité !

Avant d'aborder le château lui-même, jetons un coup d'œil aux jardins. En 1729 le parc « enclos de murs en partie et de haies le long de la Marne » renfermait vingt arpents, dont neuf en nature de pré. Soixante ans plus tard, à la veille de la Révolution, le parc consistait « *en un parterre à l'anglaise avec un bassin d'eau jaillissante, le parterre s'étend jusqu'à la rivière sur laquelle il se prolonge en terrasse. À droite et à gauche tant des cours et bâtiments du château que du parterre sont les différentes parties du parc,*

³⁹ A.N. Minutier central LVI/202.

variées par leur site »⁴⁰. Ce parc est composé de boulingrins, quinconces, bosquets, massifs en taillis, labyrinthe, allées de tilleuls et charmilles, bassins avec jets d'eau, grand canal d'eau vive, potager, arbres et arbustes de toutes espèces. L'inventaire de 1775, s'il ne nous apprend pas l'existence de statues, énumère par contre 75 orangers et citronniers dans leur caisse, 16 vases en fonte et 20 en faïence, enfin six petites couleuvrines en fonte moulées sur leur affût. Plusieurs pavillons étaient disséminés dans le parc, dont un salon de repos, avec « *une ottomane garnie de son matelas, deux oreillers et trois coussins* », un autre situé au bout du jardin et servant de salle de billard, sans oublier la maison dite de Saint-Nicolas, transformée en buanderie.

L'aspect du château d'après les gravures et les descriptions

On ne connaît pas précisément l'aspect architectural du château, car nous n'avons retrouvé que deux vues le représentant avant sa destruction, d'une exactitude contestable⁴¹. La première, représentant la face antérieure, est un dessin à la plume rehaussé d'aquarelle, et porte en légende : « château de M. Saint James près de Château-Thierry ». Ce dessin semble donc avoir été exécuté à la veille de la Révolution, entre 1785 et 1787. Au premier plan les deux pavillons d'entrée sont reliés par un haut mur percé en son milieu d'un portail monumental surmonté de deux pots à feu. Les battants de la porte sont ornés de panneaux sculptés en relief. Au fond de la cour le château présente une élévation ordonnancée, avec un avant-corps central de trois travées, deux avant-corps latéraux d'une seule travée reliés au central par deux travées de chaque côté. Les avant-corps présentent un rez-de-chaussée en bossage et sont rythmés à leurs extrémités par des pilastres plats. Au-dessus l'élévation comporte deux étages surmontés d'un comble et d'un fronton. Celui-ci comporte des armoiries impossibles à identifier sur le dessin, Malgré sa relative précision, ce dessin des années 1780 ne semble pas être un relevé fidèle. En sont absentes des parties que l'on connaît par ailleurs : le toit en pavillon surmontant l'avant-corps central, les tours prolongeant la façade à chaque extrémité, Au total ce dessin semble assez loin de la réalité, même si les pavillons d'entrée correspondent bien à celui qui subsiste aujourd'hui.

L'autre représentation est une gravure sur bois du XIX^e siècle montrant la façade sur le parc, la Marne étant montrée au premier plan. Par le style de la gravure on a du mal à dater celle-ci d'avant 1825, époque de la destruction du château, mais il est possible qu'elle ait été faite d'après un dessin plus ancien, aujourd'hui perdu. Cette représentation correspond en tout cas assez bien à la description qui en est donnée par l'abbé Cornilius, curé de Mont-Saint-Père au XIX^e siècle : « *Cet édifice en pierre de taille avait deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Sa hauteur était d'environ vingt*

⁴⁰ Le second pavillon a sans doute disparu lors des combats de 1918. Les bâtiments de la basse-cour, encore à peu près intacts (sauf le colombier, disparu) sur le plan cadastral des années 1830, ont été par la suite divisés par le percement de la nouvelle rue en direction de Château Thierry. Sur l'emplacement de la partie sud du château et sans doute juste après sa démolition a été édifiée une belle maison bourgeoise qui à l'exception de quelques amorces de galeries souterraines ne conserve rien de l'édifice disparu.

⁴¹ Le dessin est conservé au Cabinet des Estampes de La Bibliothèque nationale (collection Fleury) sous le numéro de microfilm H 107222 : la gravure est conservée au même endroit (Topographie de la France) sous le numéro H 107723.

mètres depuis le sol jusqu'à un petit pavillon placé sur le faite et dont la partie supérieure formait un plateau de trois mètres sur lequel on pouvait se promener. La façade du midi présentait une longueur de 48 mètres non compris les deux rotondes attenantes à chaque extrémité. Les deux rotondes étaient terminées en dôme. Le balcon du midi et le perron du nord, avec les élégantes colonnes qui leur servaient d'appui étaient une des grandes beautés de l'édifice. Chacune des rotondes avait 45 mètres de circonférence à l'intérieur : celle de l'est servait de salle de musique, celle de l'ouest était la chapelle »⁴². On peut ajouter en se reportant à la gravure que la façade sur le parc comportait comme celle sur la cour trois avant-corps et un total de treize travées. Les ailes en retour sur la cour avaient une toiture mansardée et les deux rotondes se greffaient maladroitement sur ces ailes par un passage d'une travée.

L'acte de vente de 1729 donne une description, sommaire, qui ne semble pas radicalement différente de ce qu'on pouvait voir au début du XIX^e siècle : « *Le château et manoir principal est composé d'un corps de logis simple terminé par un dôme et une lanterne dans lequel est la chapelle appelée Notre-Dame du Mont Cornet, avec les deux ailes doubles en mansarde, le tout couvert d'ardoise* ». Le « dôme » abritant la chapelle existait déjà au début du XVIII^e siècle, mais la tour en pendant, destinée à accueillir le salon de musique, dut faire partie des constructions réalisées par Louis Marquet.

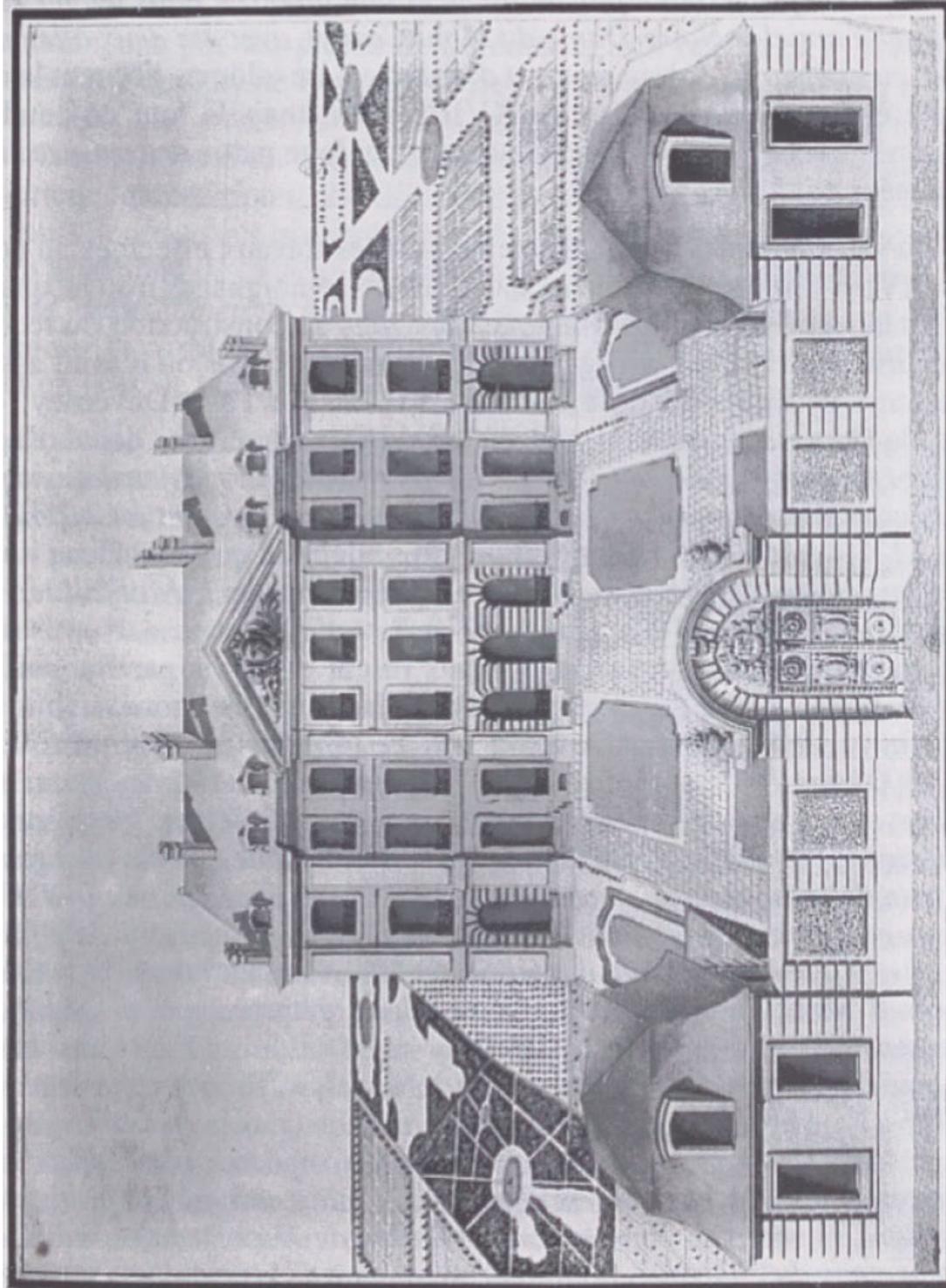
On sait finalement bien peu de choses des travaux effectués au cours du XVIII^e siècle sur le château, alors que les témoignages trop lacunaires nous laissent entrevoir plusieurs campagnes de construction ou reconstruction. En 1775 un voyageur, qui revenait de Reims où il avait assisté au sacre de Louis XVI, dit qu'il a été rebâti par Pâris-Duverney⁴³. Émile Deraine, quant à lui, (*op. cit.*, p. 136) indique, sans doute d'après l'abbé Cornilius, que « *ce château avait remplacé des constructions plus modestes élevées vers la fin du XVI^e siècle, et qui avaient été incendiées en 1771* » ; plus loin le même auteur dit seulement que Le château « *avait été fort maltraité par un incendie en 1771 ; Marquet l'avait fait reconstruire lorsque, pressé d'argent en 1779, il vendit sa terre...* ». Nous savons du moins que des travaux importants furent entrepris par Baudard de Saint-James. C'est toujours par l'abbé Cornilius que nous savons que « *Quatre cents ouvriers travaillèrent au château pendant trois ans ; 80 000 kilos de plomb furent employés à la toiture du château et aux conduites qui amenaient l'eau dans le parc et dans toutes les pièces du château* ». Par ailleurs l'acte de vente de 1789 indique que « la plus grande partie des glaces des appartements se trouve déposée par suite des travaux et changements que le feu sieur Baudard de Saint-James y faisait faire ». Autre témoignage des importants travaux en cours, la présence alors à Mont-Saint-Père de « Pierre Mary, entrepreneur de

⁴² Description extraite du compte-rendu des Mémoires de l'abbé Cornilius donné à la Société historique de Château-Thierry en 1807 et publié dans les annales de cette dernière. Le manuscrit de l'abbé était encore au début du XX^e siècle conservé au presbytère de Mont-Saint Père (d'après Émile Deraine, *op. cit.* p. 132). Il semble avoir disparu depuis.

⁴³ Journal d'Antoine-Nicolas Duchesne publié dans le *Recueil des travaux de l'Académie nationale de Reims*, 1899-1900, t.11, p. 102. Voici l'extrait de la lettre datée de Château-Thierry le 18 juin 1775 : « *Mon père je n'ai rien à vous dire de la route, si ce n'est qu'on rencontre à moitié chemin le château de Mont-Saint-Père, qui annonce bien qu'il appartenait à bon maître. Depuis la mort de M. Pâris-Duverney, qui l'a fait rebâtir et planter, il appartient à un M. Marquet, homme de finance aussi* ».

bâtiments demeurant ordinairement à Chaillot » et de « *Louis Giraudeau, maître menuisier demeurant ordinairement à Neuilly* ». Tous deux louèrent en 1785 à l'aubergiste François Ridart une maison dans la grande rue du village ⁴⁴. L'année suivante, le 26 août, les registres paroissiaux nous apprennent le décès de « *Jean-François Ecolas, tailleur de pierres travaillant au château, et enterré en présence de Jean Dédoles, architecte inspecteur du château* ».

Le Château de Mont-Saint-Père (*Bibl. nat. coll. Fleury, H107222*)



⁴⁴ A.D. Aisne, 276 E 5 (minutier de Mont-Saint-Père).

Le mobilier

Il est malheureusement impossible en l'absence de plans de suivre l'évolution des aménagements intérieurs et du décor des pièces et des appartements. Mais, nous sommes bien mieux renseigné pour le mobilier, qui fit l'objet d'au moins trois inventaires au XVIII^e siècle : en 1751, 1775 et 1784 ⁴⁵.

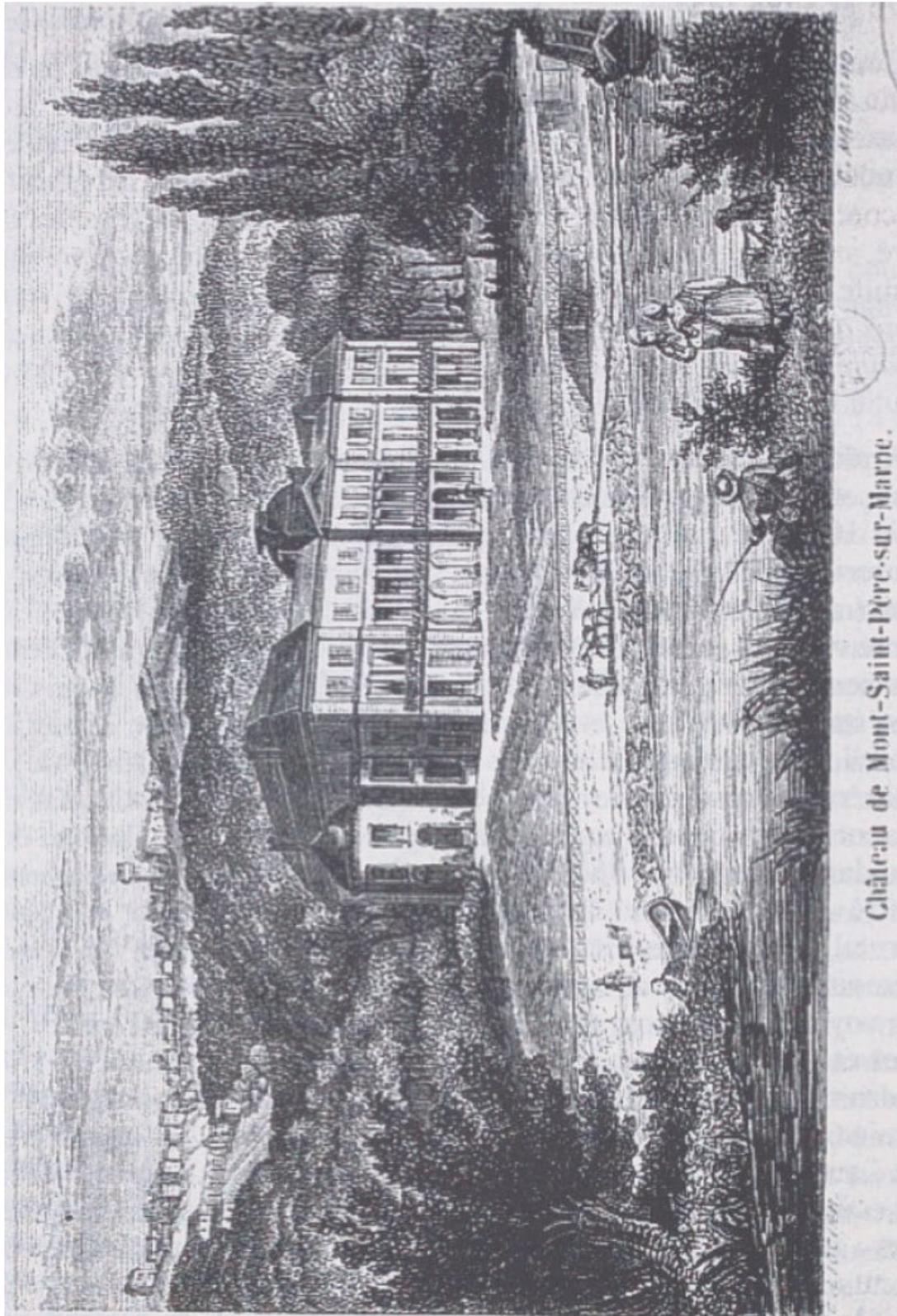
Commençons par les pièces de cérémonie, qui occupent le rez-de-chaussée. À l'époque de Pâris-Duverney l'inventaire énumère une salle d'assemblée, une galerie, une salle à manger garnie d'une grande table en marbre blanc et d'un « poêle de terre d'Allemagne ». Le grand salon en contient également un, ses murs sont garnis de dix-huit aunes de cuir doré, sans doute ce que nous appelons du cuir de Cordoue. On rencontre ensuite le cabinet des glaces, aux murs couverts de « quarante-huit carreaux de glace, et meublé de huit bustes d'empereurs, et de pièces de porcelaine sur la corniche ». Dans la chapelle on pouvait voir au-dessus de l'autel en bois de chêne un tableau de la Sainte Famille.

Arrêtons-nous un instant dans la bibliothèque, dont les 290 ouvrages sont soigneusement énumérés ⁴⁶. La théologie s'y taille la part du lion avec 106 titres, ce qui peut étonner dans la demeure d'un financier, a priori peu versé dans la dévotion ; on y note une forte coloration janséniste (œuvres d'Amald d'Andilly, le Nécrologe de Port-Royal). La littérature vient en second avec 67 titres, en y incluant la littérature étrangère (plusieurs ouvrages de Cervantès), la littérature classique, à vrai dire peu représentée (six titres), et les romans populaires, que l'on appelait alors la bibliothèque bleue (L'héroïne mousquetaire, La rivale travestie). Dans la littérature moderne les philosophes des Lumières ne sont pas encore présents (alors que l'Encyclopédie figurera dans la bibliothèque du château dans les années 1780) mais on relève la présence de « La princesse de Clèves », des œuvres de Scaron et de Molière, ainsi que du théâtre de Corneille. L'histoire est représentée par 65 titres, dont de nombreux Mémoires (du cardinal de Retz, de Marguerite de Valois, de Brantôme). Les voyages et la géographie ne comportent qu'une petite section de 16 titres et le reste de la bibliothèque (46 titres) est constituée d'ouvrages de droit, d'économie (« La dixme royale de M^e de Vauban »), ou d'agronomie (« La maison rustique », « Le parfait maréchal », « Les ordonnances des Eaux et Forêts », « L'instruction sur les jardins potagers », « Le traité des étangs et des viviers »), enfin de dictionnaires et œuvres encyclopédiques : dictionnaires de Bayle, de Trévoux et de Moréri, Antiquités de Montfaucon. Achéons l'inventaire de la bibliothèque par l'ouvrage qui avait le mieux sa place ici : « L'art de réussir », en deux volumes et sans nom d'auteur, mais que le maître des lieux aurait assurément pu écrire !

⁴⁵ A.N. Minutier central CVII/468 = inventaire de 1751 ; LVL/202 = inventaire de 1775 ; XCV/386 = inventaire de 1784.

⁴⁶ On comparera la bibliothèque du château de Mont-Saint-Père aux autres bibliothèques contemporaine de la région de Château-Thierry, qui viennent de faire l'objet d'un mémoire de maîtrise par Mademoiselle Odile Guéry (voir compte rendu des travaux de la Société historique et archéologique de Château-Thierry en 1991).

Le Château de Mont-Saint-Père (*Bibl. nat. coll. Fleury, H107223*)



Après les lieux publics viennent les appartements destinés à accueillir les hôtes. Ceux-ci sont au nombre de huit à l'époque de Paris-Duverney, chacun d'eux composé de trois ou quatre pièces : antichambre, chambre cabinet et garde-robe, ce qui permet de venir en famille ou accompagné de son propre domestique. Le mobilier de ces chambres reste provincial : les commodes, les armoires et les tables sont généralement en chêne, parfois en noyer ou en merisier. Seuls deux appartements ont une commode à dessus de marbre : celui de M. Duverney et celui dit « du roi de Pologne », dont le nom semble indiquer une halte de Stanislas Leczinski à Mont-Saint-Père entre son duché de Lorraine et un séjour chez son gendre à Versailles.

Vingt-cinq ans plus tard, dans l'inventaire de 1775, le mobilier des appartements est devenu beaucoup plus luxueux : tables d'acajou, commodes et secrétaires en palissandre : toutes les cheminées sont surmontées de glaces. Dans la chambre de M. Marquet, la commode est en bois de rose garnie d'ornements en cuivre doré avec son dessus de marbre : dans les tiroirs se trouve une dizaine de tabatières, la plupart en or. Dans le grand salon du rez-de-chaussée sont suspendus quatorze tableaux qui sont des portraits de famille, ce qui permettait au financier de s'identifier à l'ancienne noblesse. À Mont-Saint-Père on aimait la fête, comme en témoignent les lettres de remerciements d'invités de Louis Marquet. Pour divertir ces invités on jouait de la musique ou l'on montait une comédie. Au premier étage le salon de musique qui occupait toute la largeur du logis abritait un buffet d'orgue « garni de ses jeux et de ses soufflets ». Dans une chambre l'inventaire signale un clavecin « fait par Blanchet », verni et doré, avec une bobèche de cuivre. Dans la rotonde faisant pendant à la chapelle était installé un théâtre, appelé parfois « salle de comédie ». Seize banquettes couvertes de toile y attendaient les spectateurs, tandis que dix-sept toiles peintes constituaient le magasin des décors.

Avant de quitter le château faisons un dernier détour par la cave et la cuisine. La vaisselle d'argent ne comprenait pas moins de cent vingt assiettes, huit plats d'entremets, dix plats à rôtis, le tout au poinçon de Paris, pesant 661 marcs d'argent (plus de 300 kilos) et estimé 34 120 livres. La batterie de cuisine n'était pas moins impressionnante, avec douze marmites, vingt-neuf casseroles, quatre poissonnières tout en cuivre rouge. Terminons par la cave : des vins de pays, tous les grands crus français et étrangers étaient présents, montrant que le maître de la maison avait une très bonne table, Le champagne était bien sûr représenté, mais n'était encore appelé en 1775 que « vin de Champagne mousseux », à ses côtés figurait le « vin rouge crû de Cumières ». De Bourgogne venaient le Chambertin, le Montrachet, le Pomard et le Meursault. Des Graves et des Sauternes représentaient les bordeaux. Figuraient également dans la cave du Jurançon et du « vin du pape » ; par contre les vins de Loire étaient totalement absents, sans doute parce qu'ils n'avaient pas encore la réputation qu'ils ont acquis depuis. L'étranger enfin était représenté par des vins du Rhin, du Tokay de Hongrie, du vin de Chypre et de Madère, du Malaga et du vin de Malvoisie.

Refermons les grilles du château et disons quelques mots de la fin du domaine. Il fut vendu le 4 mars 1789 par les créanciers de la succession de Claude Baudard de Saint-James à Louise Antoinette Fargeon, veuve de Louis

Marc Antoine, comte de Bussy ⁴⁷. La nouvelle dame de Mont-Saint-Père laissa la réputation d'une « femme distinguée et charitable », mais on sait fort peu de choses sur elle, tout comme on ignore la raison pour laquelle elle fut guillotinée le 9 floréal an II, (mai 1794) quelques mois après son fils. Sans doute ses biens furent-ils mis sous séquestre, mais ils ne furent point vendus, puisque nous voyons ses trois neveux et nièces, qui étaient ses héritiers, se partager le domaine le 7 floréal an VII (mai 1799) ⁴⁸. Marie Lambert Brunet de Villeneuve hérita du château lui-même et des biens à Mont-Saint-Père, des fermes de Chartèves et de celle de la Cense à Dieu. Marie Charlotte Brunet, épouse du comte Rigal d'Ouvrier, reçut les terres de Beuvarde avec la Logette et ses étangs, Boutache et La Grange-Marie. Enfin Elisabeth Brunet, épouse du comte de Bastard d'Estang, eut pour sa part Villeneuve, Préaux, la ferme et le château de Gland. Un an plus tard, le 27 prairial an VIII, Marie Lambert Brunet de Villeneuve revendit sa part à sa sœur Mme de Bastard. Son autre sœur quant à elle revendait par morceaux ses propriétés de Beuvarde : La Grange Marie en 1805 à Nicolas Hua : la Logette le 8 mars 1806 à Antoine Hourdry. Les Bastard de leur côté se défirent des terres de Villeneuve (le château et la ferme de la Basse-cour) le 10 novembre 1808 ; l'acquéreur en fut Joseph Thierry, ancêtre maternel de Paul Claudel ⁴⁹. Néanmoins le château de Mont-Saint-Père continuait d'être habité, comme en témoigne l'inventaire du mobilier dressé en 1820. Il fut vendu cette année-là pour 625 000 francs avec ce qui restait du domaine à Augustin Lapeyrière, receveur général des finances de la Seine ⁵⁰. La fatalité voulut qu'une fois encore le château appartint à un financier. Le domaine représentait alors 738 hectares. Lapeyrière « fit au château des dépenses considérables, 500 000 francs dit-on » (Deraine, *op. cit.*, p. 152). Mais pour s'acquitter du prix de vente il dut continuer à dépecer le domaine : en 1824 il revendit la ferme de Préaux à un avoué parisien, M. Dorgemont ; et la même année les bois de Villeneuve à la marquise de Coigny. Mais ayant fait de mauvaises opérations financières il revendit le château lui-même à la Bande noire, comme nous l'avons vu, et celui-ci fut démoli. Ainsi s'achevait l'histoire du domaine de Mont-Saint-Père et de son château, qui connurent des heures brillantes au XVIII^e siècle, Son faste sidérait la population (ne disait-on pas naïvement que la chapelle, par la richesse de son décor, égalait celle de Versailles ?) et faisait dire de M. Marquet qu'il « poussa la prodigalité jusqu'à la folie ». Il ne faisait en fait que montrer le luxe d'un financier.

Xavier de MASSARY

Mémoires – tome XXXVII (1992)-
Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne

⁴⁷ A.N.^{la}. 854 (cour des Aydes).

⁴⁸ A.N. Minutier central XCIX/764.

⁴⁹ Les renseignements sur ces ventes effectuées sous le premier Empire sont tirés des registres de l'Enregistrement de Fère en Tardenois, A.D., Aisne, 88Q à 91Q.

⁵⁰ A.N., Minutier central LVIII/687.